

Département des Yvelines

## **DECLARATION PRE-LIMINAIRE DU CSA du 8 octobre 2024**

L'ensemble des services d'éducation et de protection de l'Enfance est exsangue, comme en témoignent les nombreuses alertes et mouvements sociaux (...). Les coupes budgétaires annoncées par le précédent gouvernement illégitime, afin d'économiser 10 milliards, tout en préservant les bénéfices du CAC40 (exemple 20 milliards pour Total en 2023), font passer la situation de préoccupante à catastrophique. Le budget en préparation et les annonces qui en sont faites font craindre le pire pour un avenir proche.

On assèche les services publics (hôpital, école, services éducatifs et sociaux), protecteurs des plus vulnérables, on promet de casser le statut des fonctionnaires. La Protection Judiciaire de la Jeunesse n'est pas en reste. Comment croire que la situation antérieure, déjà insuffisante, va être rétablie ?

Dans ce contexte, quel intérêt pouvons-nous trouver à siéger au CSA en formation spécialisée ? Nous l'avons fait le 5 octobre 2023. Le constat sur les risques psycho-sociaux était amer et les médecins de prévention l'avaient bien exprimé. Mis à part un tract syndical d'information, silence radio de la Direction Territoriale. Il devient coutumier de ne pas diffuser de compte-rendu des instances de dialogue social aux personnels, ainsi que l'exige le décret de 2020. **Comment mieux invisibiliser le mal-être des agents ? Les revendications des organisations syndicales ?**

Sur le papier, tout est sous contrôle dans le 78, les tableaux sont remplis, les séminaires et les diverses commissions se tiennent, les éducateurs, psychologues, assistants sociaux s'essoufflent, mais cela est maîtrisé, « *objectivé* » dans des graphiques et autres pourcentages. Les documents fournis ce jour démontrent le mal-être, notamment l'enquête sur les risques psycho-sociaux en lien avec le CJPM. Cela a-t-il permis de modifier vos injonctions paradoxales ? Non. L'exemple le plus marquant étant cette exigence de présence à TOUTES les audiences, quand bien même les professionnels, au cœur de la situation, savent qu'il peut en être autrement, sans que cela soit dommageable à la famille et à l'enfant.

**Faire semblant d'écouter pour répondre à côté ensuite et autoritairement est particulièrement maltraitant !**

Votre réalité n'est pas la nôtre, comment peut-on vous le dire pour qu'enfin vous nous entendiez réellement ? Que défendez-vous de nos missions auprès des magistrats, des partenaires, de la hiérarchie ? Pourquoi il n'existe, là encore, aucune trace écrite permettant de connaître la réalité des discussions et négociations ?

**-Nous exigeons de la clarté, de l'honnêteté et de la franchise dans la gestion du département !**  
**-Nous exigeons que les personnels de terrain soient associés aux réunions qui concernent leurs missions et qu'ils soient co-décisionnaires de l'organisation des services et de leur travail.**  
**-Nous exigeons du respect pour les jeunes et leur famille et pour ceux qui les accompagnent avec toute l'énergie qui leur reste.**  
**-Nous exigeons que les missions soient priorisées en faveur de l'accompagnement éducatif.**

**-Enfin, nous exigeons des moyens humains permettant d'allier vie privée et vie professionnelle sans avoir à arbitrer sans cesse entre les deux.**

Ces exigences ne font que répondre à la définition des risques psycho-sociaux au travail (perte de sens, manque d'autonomie, infantilisation et hyper-contrôle, surcharge de travail, injonctions paradoxales, management par la peur...) et elles ne dépendent que d'un changement de posture de votre part. Elles sont simples et applicables immédiatement, mis à part la dernière qui dépendra du budget, sans réunion et statistiques préalables, sans cette exigence d'objectivation qui permet de toujours remettre à demain des solutions simples. Chaque équipe professionnelle doit bénéficier d'une organisation de travail adaptée à la réalité du terrain et d'une autonomie pédagogique propre.

Soyez rassurée, cela permettra de respecter les missions et le statut de la fonction publique mieux qu'aujourd'hui. Vous garderez même votre pouvoir hiérarchique et de sanction en cas de manquement, pourvu qu'il soit réel.

Pour toutes ces raisons, nous ne siégerons pas ce jour, ni ceux d'après, tant que nous n'obtiendrons pas satisfaction.